SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS:

Canada: \$1.00. - Ville de Québec, États-Unis, et Pays de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50). Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à La Semaine Religieuse, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Quèbec, par L'Action Sociale Limitée.

~~~~~~ Imp. par L'Action Sociale Limités, 103, rue Sainte-Anne, Québec,

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC.

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vonte et échange Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

AUX COMMUNAUTES ET AUX FABRIQUES



FABRICATION ET VENTE de CIERGES fabriqués suivant les règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

Pour paraître le 2 novembre prochain :

CATALOGUE GENERAL

- DE LA -

LIBRAIRIE GARNEAU, QUEBEC

Un volume in-8 de 200 pages. Contient toutes les dernières nouveautés de la littérature religieuse et profane.

Un exemplaire sera expédié franco à toute personne qui en fera la demande.

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

l'Ar

RU

308

Vie

AUSS

J.

Pro

RUE

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PERE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges p ur toutes fins liturgiques.

RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES Bell 91 National 169

GARAND & THIBAULT

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

3083, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC, - Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis,

Aussi: argenteries de voitures.-Réparation d'ornements d'église.

UNE SPÉCIALITÉ : OUVRAGE GARANTI.

Une visite est sollicitée.

J. E. LIVERNOIS

LIMITEE

Importateurs en Gros Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE ST-JEAN, QUEBEC, CANADA

AVIS AU CLERGÉ

ON PEUT SE PROCURER A

LA COMPAGNIE CARON Limitée

tous les articles d'église, tels que : CHASUBLERIES, BANNIÈRES, DAIS, VASES SACRÉS, STATUES, BRONZES, ainsi que MISSELS, BREVIAIRES et LIVRES DE PRIÈRES, Etc., Etc.



Cette maison offre des avantages exceptionnels, grâce à son système d'affaires très économique.

10 A la suite de hautes recommandations, elle a obt nu la représentation d'recte de plusieurs importantes manufactures européennes.

20 Nul besoin d'intermédiaires à Paris ou ailleurs.

30 Exemption de voyageurs européens «u Canada pour la vente de ces marchandises.

40 Exclusivité commerciale de certains produits.

50 Cette maison offre de plus une garantie absolue dans la qualité de ses marchandises, par suite des maisons de tout premier ordre qu'elle représente

Cette maison est hautement recommandée au clergé et aux communautés religieuses.

Toute demande de renseignements par correspordance recevra notre attention.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE A NOTRE MAGASIN

39, RUE SAINT-JOSEPH, - QUEBEC.

26e

S

BUI

Par

Bul

CHE

Elev

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

OUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 49. - Les Quarante-Heures, 49.

Partie officielle: Mandement de Mgr au sujet du journal le Pays, 50.

Partie non officielle: Les vocations 52.— Chronique diocésaine: Départs, 54; A N.-D. de la Garde, 56; A la Basilique, 56.— Revue du Monde catholique: Rome, 56; France, 57.— Liturgie: Prêtres infirmes et messe de Beata, 58; Prières indulgenciées pour les défunts, 58; Luminaire des 40 Heures, 58.— Variérés: Oui. mon garçon, deviens prêtre (René Bazin), 59.— Les Livres, 60,

Bulletin des Œuvres : Faits et Œuvres : La Croix Noire, 61. -- Les Dé-FUNTS DE LA CROIX NOIRE, 62. — NOTES BIBLIOGRAPHIQUES, 64.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 12 octobre. — (22ème après la Pentecôte et 3ème d'oct.). — Sol. DE S. MI-

2 cl.
Lundi, 13. — S. EDOUARD LE CONFESSEUR, roi d'Angl.
Mardi, 14. — S. CALIXTE, pape et mart.
Mercredi, 15. — STE THERÈSE, vierge.
Jeudi, 16. — S. GÉRARD MAJELLA, conf.
Vendredi, 17. — STE MARQUENTE MARIE ALACOQUE, vierge.
Samedi, 18. — S. Luc, Evangéliste, 2e cl.
Dimanche, 19. — (23ème après la Pentecôte et 4ème d'oct.). — Du dim.

QUARANTE-HEURES

12 octobre, St-Cajetan.—13, St-Malachie.—14, Cap St-Ignace.—St-Eleuthère.—15, St-Jean Chrysostôme.—16, St-Féréol.—17, S. Alban.—18, Ste-Foy.

PARTIE OFFICIELLE

MANDEMENT

DE

MGR L.-N. BÉGIN, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

AU SUJET DU JOURNAL « LE PAYS »

no at

iu

de

et

m

ch

lic

sa

le

pe

ré

sei

tre

jot

rit

Pa

Louis-Nazaire Bégin, par la grace de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très Chers Frères,

Par un mandement daté du 25 septembre dernier, Mgr l'Archevêque de Montréal interdit à tous les fidèles de son diocèse la lecture du journal *Le Pays*. Nous nous empressons de vous communiquer ce mandement, auquel nous donnons notre pleine et entière adhésion.

Paul Bruchési, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Montréal.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Il y a plus d'un an, nous donnions aux rédacteurs du journal Le Pays, un avertissement solennel que vous n'avez pas oublié, que nous terminions par ces paroles :

« Nous espérons qu'ils se rendront à notre appel, qu'ils changeront de méthode et de langage. Qu'ils mettent donc, nous les en conjurons, leurs talents et leur plume au service de meilleures causes ; qu'ils restent fidèles à nos vieilles traditions religieuses et nationales : qu'ils respectent l'Église, ses dogmes, ses préceptes, sa discipline et tous ceux qui sont les dépositaires de son autorité.

« Ils nous causeront une grande joie ; autrement ils nous forceront à remplir envers eux, pour protéger l'âme de notre peuple, un devoir très douloureux, sans doute, mais devant lequel notre conscience ne reculera pas.»

Ils n'en ont pas moins continué leur œuvre déplorable, et ils nous obligent ainsi à recourir à des mesures pénibles que nous

aurions voulu éviter.

Mais le bien spirituel de nos diocésains nous est plus cher

que tout le reste.

E

e

Vis-à-vis de ces fidèles confiés à nos soins et soumis à notre juridiction, nous sommes comme le père de famille vis-à-vis de ses enfants. Nous avons le strict devoir et le droit indéniable de les mettre en garde contre tout livre, tout journal dangereux, et, au besoin, de leur dire en nous advessant à leur conscience : « N'y touchez pas.»

Considérant donc que Le Pays est de nature à nuire gravement aux intérêts religieux, et à causer un mal réel, surtout au sein de la jeunesse; en vertu des pouvoirs inhérents à notre charge épiscopale et de ceux que nous tenons du Siège Apostolique; n'ayant en vue que la religion et le salut des âmes; le saint nom de Dieu invoqué, nous interdisons formellement la lecture de ce journal à tous les catholiques de notre diocèse.

Sera le présent mandement lu au prône des églises et chapelles où se célèbre l'office divin, le premier dimanche après sa

réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contreseing de notre chancelier, le vingt-cinq septembre mil neuf cent treize.

† PAUL, arch. de Montréal.

L. + S. Par ordre de Monseigneur, Adélard Harbour, prêtre,

Chancelier.

Pour les mêmes raisons que Mgr l'Archevêque de Montréal, voulant, Nous aussi, soustraire à l'influence pernicieuse de ce journal les âmes qui nous sont confiées, et en vertu de notre autorité; le saint Nom de Dieu invoqué, nous interdisons formellement à tous les fidèles de Notre diocèse la lecture du journal Le Pays.

Sera le présent mandement lu au prône de la messe, dans

L. + S.

toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de Notre secrétaire, le deuxième jour du mois d'octobre, en l'année mil neuf cent treize.

† Louis-Nazaire,

Archevêque de Québec. Par mandement de Monseigneur.

Jules Laberge, prêtre, secrétaire.

PARTIE NON OFFICIELLE

LES VOCATIONS

La fondation de l'École Apostolique, vouée à la recherche et à la culture des vocations, a ramené fortement devant le grand public la question, pour ne pas dire le problème des vocations sacerdotales. Cette œuvre nouvelle qui surgit sous un souffle de charité répond évidemment à un besoin plus grand, plus pressant qu'éprouve le diocèse de plus considérables contingents d'ouvriers pour les lab urs croissants du ministère paroissial et les exigences d'œuvres se multipliant rapidement. Une prédication, spécialement préparée en vue d'attirer à l'Église les recrues plus nombreuses qu'elle souhaite voir se lever sans retard, ira de paroisse en paroisse, autant que le permettront les circonstances, exposer devant les familles catholiques — qui y sont toutes intéressées — la théorie de la vocation. Et c'est heureux autant qu'urgent, peut-être, et nécessaire.

C'est une des plus consolantes vérités de notre foi catholique, que le dogme d'une Providence toujours attentive au sort des créatures, abaissant tendrement sur chacune une constante sollicitude, à tel point que pas un cheveu ne tombe de notre tête, que la Providence divine, comme nous l'apprend la Sainte Écriture, ne l'ait tout d'abord permis. C'est dire jusqu'à quelle précision de détail Dieu s'occupe de chacun d'entre nous. Tout en laissant à chacun une liberté qui entre dans l'essence même de notre nature, le bon Dieu a marqué à chacun de nous la voie par laquelle il doit mériter et gagner le ciel.

Il importe donc souverainement à tout homme et particulièrement à tout bon chrétien de rechercher l'état où le bon Dieu a marqué qu'Il le voulait avoir, pour que toute sa vie se déroule plus aisément dans l'ordre surnaturel désigné par la Providence. S'il est sage d'étudier les dispositions naturelles d'une personne, ses inclinations et ses goûts, en vue du choix d'une carrière, ne serait-il pas extrêmement insensé de ne pas tenir compte dans l'étude de ce problème des projets, si l'on ose dire, et des vues de la Providence?

Il est donc absolument nécessaire que nos chefs de familles chrétiennes soient constamment occupés de la question de la vocation pour leurs jeunes enfants. Nous aimons, parfois, à redire que nous sommes un peuple apôtre, que nous voulons ne le céder en rien dans le champ de l'apostelat à la nation qui nous a légué nos belles et vivaces traditions catholiques. Pour que la réalité des choses corresponde à ces affirmations qui ne manquent pas de fierté, il faut que le nombre des vocations sacerdotales suffise, à tout le moins, aux besoins des paroisses et des organisations de notre diocèse. Nous aurions, en effet, mauvaise grâce à nous louer de nos qualités d'apostolat, si les œuvres qui nous touchent de plus près et auxquelles, conséquemment, nous devons nous intéresser davantage, allaient périclitant, faute d'un nombre suffisant d'artisans spirituels.

Aussi voyons-nous avec une joie profonde le sujet des vocations sacerdotales surgir en plus claire évidence et s'imposer davantage à l'attention de nos concitoyens. Nous croyons, nous aussi, que la France a mis au cœur de notre peuple la flamme de l'apostolat. Il y a dans la plupart de nos familles catholiques des âmes d'élite, dont l'intelligence demande seulement d'être éclairée pour que se développe et embrase de désirs leur âme, le foyer de dévouement qui est au fond de leur être. N'a-t-il pas suffi, par exemple, ces dernières années, que les Pères Blancs vinssent exposer à la jeunesse de nos collèges les labeurs de leurs missions et le besoin qu'ils ont de missionnaires pour que tout de suite surgissent des recrues ardentes, déterminées, s'inscrivant chaque année dans le bataillon d'apôtres voués à la conquête chré-

tienne sur le continent africain? D'autres prédications faites par d'autres missionnaires ont produit chez nous des résultats

analogues.

Nous sommes donc persuadés — l'esprit chrétien de nos familles et l'expérience du passé légitiment nos espérances — qu'à bien mettre notre peuple en face du problème de la vocation, de la nécessité où chacun de nous se trouve de scruter les desseins de Dieu sur une âme et de répondre, dans une certaine mesure, aux besoins qu'éprouvent le diocèse et les missions lointaines, les élus de Dieu se lèveront plus drus et plus déterminés pour les œuvres d'apostolat.

Puisse la divine Providence permettre que nos bonnes familles chrétiennes, prenant plus à cœur les intérêts des âmes, fournissent non seulement au diocèse un plus grand nombre de vocations religieuses, mais en même temps aux missions des pays lointains des âmes valeureuses, qui, ayant fait le sacrifice de quitter pour l'amour de Dieu leur patrie, l'aimeront donc pour cela davantage et attireront sur elle les bénédictions et les faveurs que le Dieu pour lequel ils auront tout quitté ne saurait refuser à leurs prières.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Départs

Samedi, le 4 octobre, trois prêtres de ce diocèse se sont embarqués à Québec pour l'Europe : ce sont MM. les abbés Lindsay, archiviste de l'Archevêché et directeur de la Nouvelle

France, Maxime Fortin et Arthur Maheu.

M. l'abbé Lindsay s'en va chercher dans le Vieux Monde un climat plus humain que notre climat d'automne et d'hiver, pour y refaire une santé quelque peu chancelante depuis le printemps. Il a pris cabine sur le Ruthenia pour Trieste, en Autriche, d'où il se dirigera vers la Ville-Éternelle, en visitant les villes sises en regard de l'Adriatique. Point n'est besoin de souhaiter à M. Lindsay un heureux séjour à Rome. La ville des Papes, qui réserve à toute âme chrétienne, tant et de si douces et pieuses émotions, offrira, en outre, à l'ancien étudiant du Séminaire Français, le réconfort que l'on éprouve toujours à reprendre contact avec un monde toujours singulièrement aimé et à raviver tout un ensemble de souvenirs dont le charme ajoute encore à l'attrait et à la beauté des choses.

68

ts

à

1e

n-

és

18

0

M. l'abbé Lindsay a comme compagnon de route, de Québec à Trieste, M. l'abbé Jean, prêtre originaire de Rimouski. M. l'abbé Jean, qui appartient au rite grec-ruthène, est sous la juridiction de Mgr Budka, évêque des Ruthènes au Canada. Il a dû pour passer à ce rite et se rendre maître de la langue ruthène, faire déjà le voyage de Gallicie. A son retour, il a dépensé son zèle au service des Ruthènes de l'Ouest, auprès desquels il a eu un ministère très consolant et fructueux. Mais M. l'abbé Jean, dont le dévouement semble ne pas connaître de limites, veut jusqu'au bout pousser le sacrifice. Et s'il repasse une fois encore en Gallicie, c'est pour ajouter à l'abnégation du missionnaire, le parfait détachement de la vie religieuse. Que Dieu bénisse magnifiquement l'aspirant basilien et qu'Il daigne permettre que ce bel exemple de complet renoncement, donné par l'un de nos vaillants compatriotes, suscite en l'âme de nos jeunes gens une légitime admiration et amène à la vigne du Seigneur, un plus grand nombre de zélés travailleurs.

C'est pour se rendre plus aptes à faire en cette vigne un excellent travail que MM. les abbés Maheu et Fortin s'en vont tous deux puiser dans l'enseignement des Universités d'Europe une formation plus parfaite et une plus complète compétence dans la sphère où s'exercera leur activité respective. M. l'abbé Fortin, ancien élève du collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière, s'est distingué dans cette institution, non seulement comme élève, mais encore comme éducateur mettant à la base de son action et le faisant adopter par l'élève - le point de vue surnaturel, et comme professeur toujours écouté, parce que toujours intéressant et constamment curieux de formation morale autant qu'intellectuelle. Après que sa santé un peu ébranlée l'eût obligé de quitter un collège et des élèves qu'il aimait, M. l'abbé Fortin a servi comme vicaire à Montmagny. C'est là que le discernement de ses supérieurs l'a choisi pour le consacrer aux œuvres sociales de ce diocèse. Et c'est en vue de cette délicate mission, que M. Fortin va d'abord à Rome, où il passera une couple d'années, puis ensuite dans d'autres centres catholiques, pour s'y livrer à l'étude des questions sociales.

M. l'abbé Maheu, professeur au Séminaire de Québec, et désigné par cette maison pour cette faveur — c'est dire la compétence qu'on lui reconnaît déjà, — suivra à l'Institut catholique de Peris les cours de la Faculté des Lettres. M. l'abbé Maheu est un esprit des plus droits, ouvert et pondéré, bien constitué pour aller cueillir dans l'enseignement de France la fine fleur du génie français.

Nous souhaitons à ces deux jeunes prêtres un heureux séjour en Europe. Il nous tarde, déjà, de les voir s'en revenir utiliser au bénéfice de l'Église et de la patrie canadiennes, leurs lumières et leurs dévouements.

A N.-Dame de la Garde

Mgr l'Auxiliaire a donné la confirmation, dimanche dernier, à Notre-Dame de la Garde. Il y eut, à cette occasion, une très belle fête paroissiale. Dans l'église restaurée et très gracieuse en son blanc décor, une messe solennelle fut célébrée à 8 heures, puis Mgr Roy confirma une cinquantaine d'enfants et fit le sermon. Sa Grandeur ne manqua point de féliciter le curé et les paroissiens, dont le zèle et la générosité ont accompli une si belle œuvre en redonnant à leur église vieillie sa splendeur première.

A la Basilique

La fête du Rosaire a été célébrée avec pompe et piété à la Basilique de Québec. Mgr Marois, V. G., officia à la messe et aux vêpres. Le matin, M. l'abbé Nadeau, donna sur la fête du jour un remarquable sermon. Le soir il y eut procession avec la statue de la Vierge, pendant laquelle on exécuta à l'orgue de pieux chants.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Feu le Cardinal Vivès y Tuto.— Le dimanche, 7 septembre dernier, est mort, à Monteporzio, Son Éminence le Cardinal Vivès y Tuto.

Avec lui disparaît une des plus belles figures du Sacré-Collège.

Né à St-Andrea di Llevaneras (diocèse de Barcelone) en 1854, il fit ses études au collège des Piiaristes, à Mata. En 1869, il fut envoyé au Guatemala, dans l'Amérique Centrale ; c'est là qu'il prit l'habit de capucin et fit sa profession religieuse. En 1872, obligé par une révolution, d'interrompre ses études de philosophie et de théologie, il se réfugia aux États-Unis puis il s'embarqua pour la France, où il fut accueilli par ses frères de Toulouse. Peu de temps après on l'envoya dans l'Équateur, mais le mauvais état de sa santé l'obligea à revenir en Europe. C'est alors qu'il fut mis à la tête de l'École Séraphique de Perpignan. La persécution religieuse de 1880 le força bientôt à se retirer en Espagne où lui furent confiées les hautes charges de son Ordre. En 1885, il fut envoyé à Rome pour négocier l'union des Capucins espagnols avec l'ordre de S. François. Cette union fut acceptée au chapitre général de 1886. Nommé Procureur Général de son Ordre, il se fixa à Rome. Léon XIII l'attacha comme consulteur aux Congrégations de la Propagande, du S. Office, du Concile et des Affaires Extraordinaires. Il fut nommé examinateur du

res

ier,

très

use

res,

le

les

elle

ère.

la

et

du

jue

ME

ier.

, il

oyé de

ine

zie.

fut

)ya

nir

rue

tôt

ges

ion

fut

ral

me

du

clergé romain, et souvent il fut appelé à sièger dans des commissions spéciales comme celle qui se réunit au sujet de la validité des ordinations anglicanes. En 1896, le Chapitre général de son Ordre le choisit pour Définiteur général. En 1899, Léon XIII le nomma cardinal diacre de S. Adrien.

Le cardinal Vivès, en même temps qu'il était Préfet de la S. Congrégation des Religieux, faisait partie des Congrégations du S. Office et de la Propagande, Il était membre des Commissions des études bibliques, de l'Œuvre de la Préservation de la foi, et de la codification du Droit Canon. Il était en outre le protecteur de nombreux Instituts et Collèges et d'Œuvres de bienfaisance variées.

Sa doctrine solide et profonde, sa piété exemplaire, l'austérité de sa vie, la bonté de son cœur, sa charité pour les pauvres et les malheureux, son zèle inlassable pour la défense des intérêts de l'Église en faisaient une des gloires du Sacré Collège et un modèle remarquable des vertus sacerdotales.

Ses funérailles ont eu lieu à Rome. Nombreux étaient les évêques, archevêques et cardinaux qui y assistaient.

FRANCE

Les censures ecclésiastiques devant la justice civile. — L'Église a le droit et le devoir de signaler au peuple chrétien ce qui peut nuire à sa foi, et de lui tracer la ligne de conduite à suivre. Fort de ce droit et pour remplir son devoir, le Cardinal Coullié, archevêque de Lyon, avait condamné quelques mauvais journaux et en avait défendu la lecture aux fidèles.

Une de ces feuilles, la *Tribune*, lui intenta un procès. Elle réclamait des dommages-intérêts à cause du préjudice causé...! Tout dernièrement, le tribunal de S. Étienne a rendu un jugement déboutant la *Tribune* de ses prétentions et la condamnant à payer tous les frais du procès.

Avec raison, les juges de S. Étienne refusent de mêler ce qui est du for intérieur avec ce qui est de la compétence civile. Ils entendent bien laisser les évêques régler les questions de conscience qui les regardent; et ils l'ont dit. Pour être obligé à réparation, il faut qu'il y ait responsabilité. Pour qu'il y ait responsabilité, il faut qu'il y ait une faute. Or, dans l'affaire jugée, il n'y a pas de faute; l'Évêque n'a fait qu'user de son droit et remplir son devoir, en signalant des doctrines perverses et en rappelant l'obligation de conscience de ne pas lire ceux qui les professent.

En somme on ne voit pas pourquoi l'évêque n'aurait pas, au point de vue religieux, le droit de condamner un mauvais écrit, comme le critique a le droit, au point de vue littéraire et au point de vue du bon sens, d'éreinter un sot ouvrage.

LITURGIE

PRÊTRES INFIRMES ET MESSE « DE BEATA »

Les prêtres infirmes qui sont autorisés à dire tous les jours la messe de Beata aimeront à se rappeler : 1° qu'ils peuvent prendre toujours la même messe, celle de la Pentecôte à l'Avent ; 2° qu'ils ne disent le Gloria que le samedi ; 3° qu'ils disent trois oraisons : Concede — De Spiritu Sancto — Pro Ecclesia vel pro Papa ; 4° qu'ils ne sont pas tenus à l'oraison commandée ; 5° qu'à Noël ils ne disent qu'une messe ; 6° qu'ils ne peuvent dire la messe les trois derniers jours de la Semaine Sainte ; 7° qu'aux jours fériés, c'est-à-dire aux jours où les messes privées de requiem sont permises, ils peuvent dire la messe quotidienne de requiem, avec ses trois oraisons.

PRIÈRES INDULGENCIÉES POUR LES DÉFUNTS

L'invocation Pie Jesu Domine, dona eis requiem ou « Seigneur, doux Jésus, donnez-leur le repos éternel », en vertu d'une concession du 18 mars 1909, donne droit à une indulgence de 300 jours chaque fois.

De même, les invocations V. Requiem aternam dona eis Domine. R. Et lux perpetua luceat eis. V. Requiescant in pace. R. Amen, ou « Accordez-leur, Seigneur, le repos éternel et que la lumière éternelle les éclaire. Qu'ils reposent en paix. Ainsi soit-il », en vertu d'une autre concession du 13 février 1908, donnent droit à une indulgence de 300 jours chaque fois.

Il est faux que la prière « Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel » soit enrichie d'une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, comme le portent un grand nombre d'images mortuaires. j I

q

S

I

d

n

LUMINAIRE PENDANT LES NUITS D'EXPOSITION AUX 40 HEURES

La « Discipline » dit :

« Durant la nuit, on peut se contenter de dix cierges avec dix lampes ou bougies, et ces vingt lumières peuvert être placées sur deux crédences un peu en avant de l'autel, afin que les gardiens de nuit puissent plus facilement en avoir soin.»

Il ne faut pas trop éloigner ces crédences et laisser l'ostensoir dans l'obscurité. De même qu'il faut attendre que la foule se soit écoulée de l'église pour disposer ces crédences.

VARIÉTÉS

OUI, MON GARÇON, DEVIENS PRÊTRE !

ours

went

ent ;

trois

pro

; 5°

dire

aux

wiem

nem,

neur

nces-

jours

a eis

pace.

ue la

Ainsi

1908,

ez-lui

et 7

mor-

avec

s gar-

ensoir ule se

Dans la maison de Charles Huet, tout à la fin de l'automne. J'entre. Il est dehors, là-bas, au travail, comme un bon maître pépiniériste qu'il est, ambitieux pour chaque arbre qu'il sème, levé avant ses journaliers, plus appliqué que ses élèves, plus court de dîner, plus soigneux de toute chose. Son art d'arboriculteur, l'espèce de divination qu'il a du terrain qui convient à chaque semis, son habileté de greffeur, sa maîtrise à tailler la vigne, et mieux encore sa rude honnêteté et son esprit de justice ont fait de lui un homme qui n'est pas sans ennemis, mais que ses ennemis eux-mêmes respectent. Quand il a dit « Foi de Huet, je ferai ceci », on n'a point à redouter de tromperie ou d'oubli. Mme Huet, quand elle m'a vu entrer, est sortie par l'autre porte, celle qui ouvre sur les pépinières en pente, et elle a crié: « Huet! Viens-t'en! Il y a du monde qui veut te parler!» Le monde, c'est moi. Huet laisse le travail, car il est exact, mais il arrive lentement, car il est de l'école qui va toujours et ne se presse jamais.

Je le vois qui plisse les paupières sous les sourcils en broussaille et qui sourit dans sa barbe, quand il est bien sûr que celui qui le demande est une ancienne connaissance. Il s'excuse d'être en bras de chemise; il m'offre à boire, ce qui le rattache étroitement, lui déjà bourgeoisant, à sa souche paysanne. En buvant, je lui fais ma commande de pruniers, de pommiers et de poiriers. Puis nous parlons du fils aîné, qui a quinze ans. La figure de Charles Huet s'émeut. Je sais que j'ai fait comme les pêcheurs, qui cherchent une petite anguille sous une pierre du bord. Ils soulèvent la pierre, et toute l'eau est troublée. Ce n'est pas un chagrin, je le devine aussi, mais une pensée grave, qui commande l'esprit et le corps de celui qui me parle.

« Mon fils n'est plus ici, dit-il. Vous ne saviez pas cela?... Il m'a demandé à entrer au petit Séminaire... Il y est à présent... J'étais à cette place, tenez, où je suis ; je revenais de mon travail ; je me suis assis. Lui, il s'est approché. Il m'a dit : « Papa, j'ai une grande grâce à te demander... » Et il m'a demandé la permission de devenir prêtre.

 Qu'avez-vous répondu?
 Je regardai l'homme : il avait une expression d'autorité et de dignité qui lui venait de la belle mission de juge dont je ranimais le souvenir. La mère s'effaçait dans l'ombre. si tu m'avais demandé la permission il y a quelques années, quand la vie du prêtre n'était pas sans bien-être, je t'aurais dit d'attendre, de réfléchir encore; mais à présent, que pour vivre de cette vie-là, il n'y a plus que des sacrifices à faire, je te dis oui du premier coup.»

René BAZIN.

(La Douce France.)

LES LIVRES

A. LE SAULNIER DE SAINT JOUAN. Du sacerdoce de Jésus-Christ. Paris (Lethielleux, 10, rue Cassette), 1913, in-12, 182 pages, 2 fr..

C'est un ouvrage de doctrine et de dévotion aussi qu'a voulu écrire M. le Saulnier, ancien professeur de grand Séminaire. Tout le monde ne peut pas chercher dans les longs ouvrages des auteurs théologiques ce qui se doit connaître sur le sacerdoce de N. S. Jésus-Christ. L'auteur a donc pensé que plusieurs parcourraient volontiers un opuscule qui ne s'arrêteraient point à l'idée de se procurer un traité complet. Ceux-là trouveront exposés sous une forme agréable et facile, la théologie du sacerdoce de Jésus-Christ et des fonctions sacerdotales que N. S. exerce, soit seul, soit par l'intermédiaire du sacerdoce catholique institué par ses soins. Ce livre est bien propre à faire grandir dans les âmes la dévotion au sacerdoce de N. S. Jésus-Christ et le respect dû à ceux qu'Il a daigné y associer, sur la terre et pour l'éternité.

M. le Chanoine Millor. Serai-je prêtre? Paris (Lethielleux, 10, rue Cassette), 1913, in-12, 270 pages, 2 fr. 50.

M. le Chanoine Millot, vicaire général de Versailles, qui a déjà si efficacement servi la grande cause du recrutement sacerdotal par son populaire et charmant opuscule : Serai-je pr **re ? a eu l'heureuse pensée de publier sous le même titre un nouveau volume, beaucoup plus développé et non moins attrayant.

S'inspirant des plus récents enseignements pontificaux sur le délicat sujet de la vocation sacerdotale, l'excellent auteur de Serai-je prêtre? dans des entretiens très alertes, tout débordants d'exquise piété et de charme littéraire, a magnifiquement plaidé la cause du Sanctuaire, qu'il travaille si courageusement à repeupler.

Psychologue très avisé, M. le Chanoine Millot n'essaie pas seulement de convaincre ses jeunes lecteurs de la grandeur de la vocation sacerdotale, par des considérations de tous ordres, mais encore de les entraîner par d'admirables exemples très judicieusement choisis.

A son chaleureux et éloquent appel, de nombreuses vocations sacerdotales, issues de toutes les classes sociales, ne manqueront pas de se révéler.

La nouvelle édition complète de Serai-je prêtre? est un livre de première importance et de la plus constante actualité.

BULLETIN DES ŒUVRES

ées, dit ivre

dis

aris

rire

iues

au-

qui

x-là

du rce.

ses

vo-

Il a

las-

i si

son

sée

ve-

cat

e ?

de

ı'il

le-

on

les

er-

se

de

FAITS ET ŒUVRES

LA CROIX NOIRE

St-Octave de Dosquet. — Cette paroisse a vu naître sa section régulière de la Croix Noire, le 7 juillet dernier. Les membres enrôlés comme fondateurs sont au nombre de 186, dont 55 hommes, 61 femmes et 70 enfants.

Cet excellent résultat suivit une retraite, prêchée à partir du 29 juin 1913.

Le Conseil local, a été formé comme suit, et sous la direction dévouée de monsieur le curé, il semble bien devoir constituer le noyau excellent d'un prochain Comité paroissial de l'Action Sociale Catholique :

Président, M. F.-X. CARON; vice-président, M. Léon Côté; secrétaire et trésorier, M. Joseph Poitras; conseillers, MM. Joseph Dubois, Joseph Viger, Samuel Cayer, Télesphore Terrier et Johnny Houde.

Le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix — occasion fort heureusement choisie — la Croix Noire a été dressée dans deux paroisses de plus du diocèse de Québec, et deux nouvelles sections à la fois se sont enrôlées pour la croisade.

St-Magloire. — A l'issue d'une bonne grande retraite paroissiale, prêchée par les RR. PP. Manise et Pampalon, Rédemptoristes, environ 250 chefs de famille et jeunes gens de plus de 20 ans se sont inscrits, du premier coup, et un solide Conseil local, dont nous aurons l'occasion de faire connaître, plus tard, le personnel, a été institué. Il ne manquera point de fournir, au temps voulu, les bases du Comité paroissial d'A. S. C.

Bienville. — A Bienville, au comté de Lévis, une société de tempérance, réorganisée une première fois en 1907, existait déjà depuis 1897. Cette fois-ci, on a voulu accepter généreusement, dans toute leur plénitude, les statuts et règlements de l'unique Société diocésaine de tempérance de la Croix

Noire. Cinquante vaillants se sont trouvés pour répondre à ce nouve! appel de leur digne et zélé pasteur, confessant avec lui qu'il convient à des catholiques de reconnaître et de proclamer en la Croix le symbole de leur foi, le fondement de leur espérance, le principe de toute vraie charité.

Plus tard, les femmes et les enfants seront appelés à suivre le bon exemple que viennent de donner ces 50 hommes, pionniers de la Croix Noire et à compléter ainsi la section paroissiale.

Le Conseil local de la Croix Noire a été fortement organisé, avec des éléments de choix, et il pourra aisément, à l'occasion, devenir un bon Comité paroissial de l'Action Sociale Catholique. Ont été élus MM. William Bolduc, maire de Bienville, président; Chs Dionne, vice-président; Thomas Boissinot, secrétaire et trésorier; Françis Poiré, Victor Angers, Alph. Gingras, Joseph Rollin, Amable Langlois, Arthur Carbonneau et Joseph Hamelin, fils, conseillers.

Deschambault. — Une nouvelle section paroissiale de la Société de Tempérance a été établie à Deschambault la semaine dernière, à la suite d'un triduum prêché par Mgr l'Auxiliaire. Les paroissiens ont répondu avec générosité aux invitations de la croix. Voici des chiffres qui disent assez le résultat de ces pieux exercices. Neuf cent trente-trois membres se sont fait inscrire sur les registres de la Société, et s'y partagent en trois groupes composés comme suit : hommes et jeunes gens, 321 ; femines et jeunes filles, 400 ; enfants, 212.

On a formé immédiatement le conseil local, dont voici les membres : Président, le Dr Clovis Mayrand; vice-président, M. Nérée Gauthier; conseillers, MM. Arthur Hamelin, Georges Naud, Cyrille Masson, Rodolphe Chénard; secrétaire, M. Narcisse Paré.

Voilà donc sur pied, et en bel ordre de bataille, un régiment de braves qui feront honneur au drapeau des croisés.

LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

N. B. — Tout Conseil local de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire, par l'entremise de son Directeur ou de son Secrétaire, doit « faire connaître, chaque mois, au Conseil central les noms des membres décédés dans la paroisse et faire recommander aux prières, à l'assemblée générale de la section, les défunts dont la liste lui aura été transmise par le Conseil central, » au moyen de son organe officiel, le **Croisé**. (Art. 19 des Règlements de la Société).

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire — selon les prescriptions de l'article 19 des Règlements :

Section locale de Berthier, (Montmagny).

Carbonneau, Damase.

ndre

avec

pro-

leur

ivre

niers

nisé,

que.

e et

eph

eph

So-

iine

ire.

s de

ces

ins-

rois

21;

les

M.

ges

M.

ent

m-

011

eil

Section locale de S.-Laurent, (I.-O.).

Coulombe, Pierre, 58 ans, 26 mai 1913.

Lapointe, Délima, 60 ans. 4 juin 1913.

Section locale de Sainte-Marie, (Beauce).

Dame Lacroix, André, 50 ans, 23 avril 1913.

Crête, Auguste, 59 ans, 5 mai 1913.

Turmel, Thomas, 84 ans, 8 août 1913.

Dame Mélady, Edouard, 89 ans, 17 août 1913.

Section locale de S.-Sauveur de Québec.

Gauvreau, J.-B.-Elzéar.

Giguère, Adélard.

Section locale de Ste-Rose de Watford:

Mathieu, Gédéon,

Section locale de Kamouraska:

Gagnon, Damerisse, 64 ans, sept., 1913.

Després, Marcel ine, 54 ans, sept., 1913.

Section locale de Ste-Marguerite (Dorchester):

Gagnon, Alexandre,

Dame Jos. Laverdière (née Morissette), 3 août 1913.

Section locale de S.-Henri (Lévis).

Roy, Ernest, 15 ans, 2 août 1913.

Cloutier, Etienne, 55 ans, 2 sept., 1913.

Boivin, Herménégilde, 19 ans, 19 sept., 1913.

Section locale de L'Ancienne-Lorette :

Gauvin, Michel, 92 ans, 1er juin 1913.

Mme Barbeau, Raymond, 36 ans, 13 juil., 1913.

Drolet, Joseph, 45 ans, 7 sept., 1913.

Mlle Drolet, Philomène, 64 ans, 9 sept., 1913.

Mlle Delisle, Marie-Louise, 26 ans, 22 sept., 1913.

Mme Gauvin, Jos.-W. (née Marie-Louise Bouchard), 23 ans, 26 sept., 1913.

Section locale de Pontbriand:

Dame Zoé Voyer, 81 ans, 25 août, 1913.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Le R. P. Louis Gladu, O. M. I., Les hymnes du Bréviaire, texte latin et traduction française. Québec (Imprim. Laflamme & Proulx), 2nde éd , 1913, 22 c. \times 15 c., 198 pages.

L'ouvrage se présente avec de belles approbations de personnages ecclésiastiques. Mgr l'Archevêque de Québec écrit à l'auteur, le 9 mai 1913 : Nul doute que la lecture de ces strophes ferventes ne prépare admirablement le prêtre, le clerc, la religieuse à une récitation plus attentive et plus dévote de l'office. Et si les fidèles ont la pieuse et louable curiosité de savoir une partie au moins de ce que les prêtres liront dans leur bréviaire, ils pourront l'apprendre à l'aide de votre livre, et ce sera pour leur plus grande édification. Cet ouvrage se vend 50 sous, broché et 75 sous relié en toile percaline. S'adresser à l'Ami du Foyer, St-Boniface, Man.

Nous accusons en outre réception du Bulletin de la Ferme, 1ère livraison, septembre 1913 : une publication mensuelle, bien faite, à l'intention des cultivateurs.—1230, rue S.-Vallier, Québec ; vingt-cinq sous par année ;

Du Rapport du Conseil Supérieur pour l'année 1912, publié par la Société de S.-Vincent de Paul, et fort intéressant, avec ses statistiques instructives et ses pages éloquentes d'échos aux fêtes

du centenaire d'Ozanam au Canada;

Et de Systèmes de distribution d'eau, en Canada, par Léo-G. Denis, nouvelle publication illustrée, pleine de renseignements utiles, de la Commission de la Conservation, au Canada.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archeveche de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de Saint-Nazaire, vendu par la maison A. Toussaint & Cie, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

23

3, 22

ages mai

dmive et

té de

aire, plus

relié

1ère

oien ier,

blié ses

êtes

-G.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

a... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succés d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison; sur le rapport très favorable de cet écclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les carés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres.»

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

COUVERTURES et LAMBRIS A L'EPREUVE DU FEU

"ASBESTOSLATE"

Les églises suivantes sont couvertes ou lambrissées avec ces

BARDEAUX PERPÉTUELS

BELIE APPARENCE - PAS DE RÉPARATIONS.

-EGLISES-

Eglise Sainte-Agnès,
(Mégantic), Québec.
Eglise Notre-Dame du SacréCœur, Lotbinière, P. Q.
Chapelle Marie - Réparatrice,
Montréal, P. Q.
Eglise Saint-Irénée, Montréal.
Eglise Saint-Viateur, Montréal.
Eglise Notre-Dame d'Issoudun,

Québec.
Eglise, Orphelinat et Chapelle,
Cong. du Précieux-Sang,
Saint-Damien, P. Q.
Ecole Saint-Edouard, Québec.

Eglise St-Patrice, Sherbr., P. Q. Tour du Monastère, Sherbrooke,

Tour du Monastère, Sherbrooke, P. Q. Eglise Saint-Louis, St-Louis de Bonsecours, P. Q. Ste-Marg., Carleton Place, Ont. Trinity, Cornwall, Ont. Rév. A. Michel, Fernie, C. B. Eglise Sainte-Anne, I. P. E. Eglise Saint-Jean, Saskatoon, Sask

Sask.
Eglise Ste-Marguerite, Winn.
Eglise de Jonquières (en construction.)

Plus de 300,000,000 bardeaux amiante Ciment ont été vendus aux Etats-Unis, l'année dernière. Dans l'Alaska comme dans le Sud extrême, ils ont donné satisfaction entière.

Nous vendons tous les produits d'amiante et de ciment.

La Cie des Produits d'Amiante et de Ciment 111, Côte de la Montagne,

Casier postal 324.

QUÉBEC.

Les nouvelles bonnes chansons de France

La Maison MAZO bien connue par ses appareils et ses vues projections lumineuses, a commencé depuis de nombreuses ann es déjà l'édition de chants qui peuvent être accompagnés par des projections lumineuses à cause des textes qui sont toujours particulièrement expressife et moraux.

pressifs et moraux.

Mais ces chansons ont dépassé de beaucoup le cadre du début, celui de la projection, et elles sort maintenant très répandues en France. Nous serions heureux de les faire connaître à nos amis du Canada et nous leur en signalerons ici quelques-unes que nous leur recommanderons spécialement.

	00 50 50
Les Grands Berceaux, de THÉODORE BOTREL. " 1.	
	50
Lib 4 CLEO ANGLOLISTO,	ou.
Adieu Jeannette (Adieux du Bois-Chenu à Jeanne d'Arc)	586
2.	
Act #110480.	00
Les Etones, grand succes, de GEORGES PRAGEROLLE.	483
Les Etoiles, jolie chanson pour jeune fille,	200
de Gronges Fragrantie. Piano et Chant, prix ? La Ballade à la Lune.	
La Ballade à la Lune	75
Qu'en pense-tu, mon Gars Chansons du Réveille, à cri-	10
Chansons du Reveille, à cri-	
Le Drapeau du Paysan tique et à enseignement, de	-
MO ATA DICARA BRIANDAMAN DO CONTROL DE CONTR	75
La Dernière Patrie, Chanson Indienne	96
de Georges Fragerolle. " " 1.	75
Le Roi des Gondoliers, Chanson Vénitienne,	535
1.	75
La Legende de St-Martin " " " " " " 1.	25
	75 75
	00
	75
	00
Le Muletier d'Andalousie, Chanson Espagnols	**
	75
Vains Mirages, Chanson Chimérique	STO.
	75
Jolie Dormeuse, Chanson Berceuse pour Dame.	22
de José Creus " " " 1.	25
La Vieille Charrue, Chanson Paysanne	ED)
	00
Dans nos Hameaux, Chanson Paysanne	
1	25
Mes Blancs Mouter, Chanson Paysanne	22
Le Vieux Moulin, Chanson Normands	25
	75
La Chanson du P'tit Marsouin, Chanson	75
	75
	20

NOUS RECOMMANDONS UN ESSAI

Les Timbres-poste Canadiens sont acceptés en paiement.

La musique est envoyée par poste, FRANCO, mais non recommandée, si on désire la recevoir recommandée, ce qui est plus sûr, ajouter 0.25 en timbres rocte.

La Maison MAZO, 8, Boulevard Magenta, Paris

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

米米米

POUR ÉGLISES, CHAPELLES, MAITRISES.

米米米



米米米

INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

米米米

PRIX: de \$75.00 à \$280.00.

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande.

LA FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.